



Assurance préavis cdi pour un logement

Par **dawaman**, le **16/08/2011** à **14:01**

Bonjour,rnrnrnJe suis actuellement en stage de fin d'études. J'ai signé un CDI pour une autre société avec un préavis de 4 mois, je change de région. En cherchant un logement, j'ai vu que beaucoup de locations me seraient refusé à cause de mon préavis. Ma conjointe ayant un CDI n'a pas les ressources suffisante. Existe t il des parades??

Par **mimi493**, le **16/08/2011** à **14:46**

Les bailleurs sont libres de choisir leurs locataires, avec leurs critères (sauf quelques uns illégaux comme la race, l'ethnie, la religion, la maladie etc.)rnrn[citation]J'ai signé un CDI pour une autre société avec un préavis de 4 mois,[/citation] ??? vous voulez dire une période d'essai de 4 mois ?

Par **dawaman**, le **16/08/2011** à **14:50**

désolé oui

Par **mimi493**, le **16/08/2011** à **15:00**

Oui, à tout moment, votre employeur peut vous virer sans préavis donc vos revenus ne sont pas stables.rnCommencez par prendre un petit studio où les revenus de votre compagne

suffisent rnMais elle, elle vit où ? Elle va perdre son emploi en vous suivant ? ou elle vit déjà sur place ? (et alors vous pouvez attendre 4 mois)

Par **dawaman**, le **16/08/2011** à **15:07**

nous ne sommes pas de la même région. rnElle a demandé une mutation dans l'entreprise.